

REPOSER ENSEMBLE

*avec son
animal familier*

**UN GUIDE PRATIQUE POUR
TOUT SAVOIR ET SE PREPARER**



Pierre Guillery

PIERRE GUILLERY

Reposer ensemble avec son animal familier

Un guide pratique pour tout savoir et se préparer



First published by Nature & Mémoire 2025

Copyright © 2025 by Pierre Guillery

Tous droits réservés. Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite, stockée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement, numérisation ou autre – sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Il est illégal de copier ce livre, de le publier sur un site internet, de le partager sur des plateformes numériques ou de le distribuer par tout autre moyen sans l'autorisation expresse de l'auteur ou de l'éditeur.

Conception et réalisation : Pierre Guillery

Date de publication : 2025

First edition

This book was professionally typeset on Reedsy.

Find out more at reedsy.com

Table des matières

<i>Un guide pour comprendre et se préparer</i>	iv
<i>Nous sommes 8 millions en France</i>	vii
I Du problème à la solution	
1 Gérer le deuil et rédiger un testament	3
2 Que dit la loi, en France et ailleurs?	8
3 Une solution légale et écologique	14
4 Mise en œuvre du dispositif ORE	19
5 Passer d'un souhait à la réalité	24
II En savoir plus	
6 L'évolution des funérailles pour animaux	29
7 L'essor des obsèques verts	34
8 Forêts cinéraires : du modèle communal à l'innovation privée	40
9 Alain Delon : l'exception qui confirme la règle	44
<i>Sources</i>	48
<i>A propos de l'auteur</i>	53

Un guide pour comprendre et se préparer



C'est quoi ce guide ?

Notre objectif est triple : légitimer la douleur du deuil animalier, exposer le contexte et les verrous juridiques qui subsistent pour reposer ensemble avec son animal familier, et présenter la solution imaginée par *Nature & Mémoire* ; la seule solution légale, éthique et écologique pour concrétiser

ce désir aujourd'hui, basée sur l'innovation de l'Obligation Réelle Environnementale (ORE).

Ce guide est pratique et sans jargon. Il ne s'agit pas de déplorer une interdiction, mais d'offrir une voie concrète. La force de l'engagement de *Nature & Mémoire* réside dans sa capacité à transformer un souhait intime en une réalité juridiquement protégée et durable.

Nous sommes un acteur de l'évolution sociale, offrant une réponse immédiate à une demande massive non satisfaite, en défendant le lien avec nos animaux jusqu'à la fin de vie et au-delà.

Que trouverez vous dans ce guide ?

Ce guide pratique est conçu pour accompagner les 8 millions de Français qui souhaitent reposer auprès de leur animal familier. Il offre une réponse concrète à cette demande, en combinant légitimation du deuil animalier, analyse juridique et présentation d'une solution légale innovante.

Au sommaire :

- **La légitimation du deuil animalier** : Reconnaissance de cette douleur intense et souvent incomprise, avec des conseils pour apprivoiser l'absence grâce à des rituels d'adieu personnalisés.
- **L'analyse du cadre juridique français** : Explication claire de l'interdiction stricte des sépultures mixtes, figée depuis la jurisprudence Félix de 1963, et des raisons de l'immobilisme législatif.
- **La solution concrète et légale** : Présentation détaillée de l'Option pour Reposer Ensemble (ORE), un dispositif ingénieux basé sur l'Obligation Réelle Environnementale qui permet, via une association, de sanctuariser une forêt privée pour 99 ans.
- **Un guide pas-à-pas** : Toutes les étapes pratiques, de la crémation

individuelle de l'animal (prérequis indispensable) et la rédaction des volontés testamentaires, à la souscription du contrat ORE et la désignation d'un tiers de confiance.

- **Des perspectives élargies** : Une mise en perspective historique sur l'évolution des funérailles animales, une analyse de l'essor des obsèques vertes et une comparaison des différents modèles de forêts cinéraires en France.

Ce guide transforme ainsi un souhait intime en un projet réalisable, sécurisé par le droit et respectueux de l'environnement.

À retenir :

- Nous voulons offrir une voie concrète pour pouvoir reposer avec son animal familier.
- Nous proposons l'ORE comme unique solution légale, éthique et écologique disponible.
- Nous présentons cette initiative comme un engagement social et environnemental durable.

* * *

Nous sommes 8 millions en France



Au cœur de millions de foyers, l'animal de compagnie est désormais considéré comme un membre à part entière de la famille. Un attachement si profond qu'il engendre un désir puissant : ne jamais être séparé, même dans la mort. Pourtant, ce vœu intime se heurte à un paradoxe français criant, où la réglementation funéraire interdit strictement toute sépulture commune, laissant un vide

entre la demande sociétale et le cadre légal.

Ils font partie de la famille

Le lien qui unit un humain à son animal de compagnie est l'une des relations les plus pures et inconditionnelles que l'on puisse connaître. Notre fidèle ami, qu'il soit chien, chat, ou autre Nouvel Animal de Compagnie (NAC), transcende son statut légal de « bien » pour devenir, sans équivoque, un membre à part entière de la famille.

Cette reconnaissance n'est pas qu'un sentiment isolé, elle est validée par des chiffres massifs : plus de six Français sur dix possèdent un animal, et plus frappant encore, 68 % des Français considèrent leur animal comme un membre de la famille.¹

Ce lien profond engendre naturellement un désir tout aussi puissant : celui de ne jamais être séparé. Ce guide est spécifiquement dédié aux 8 millions de Français (soit environ 12% de la population nationale) qui expriment le souhait de retrouver leur compagnon pour leur dernier repos.

En 2022, une première pétition demandant le « Droit de reposer aux côtés de ses compagnons » a recueilli 37.900 signatures.¹

En 2025, une seconde pétition pour « Ouvrir les forêts du souvenir à tous - animaux et humains ! » a recueilli 13.600 signatures.²

Le paradoxe français

Pourtant, malgré cet attachement viscéral et cette demande sociétale claire, réaliser ce vœu en France se heurte à un mur de réglementations funéraires anciennes. Le paradoxe est criant : **nous voulons rester unis,**

¹ mesopinions.com : <http://bit.ly/4mXeVbF>

² mesopinions.com : <http://bit.ly/4h9z7FZ>

mais la loi nous en empêche.

* * *

Du problème à la solution

Face au deuil animalier et au souhait de repos partagé, la loi française oppose une interdiction stricte héritée de la jurisprudence Félix (1963). Cette première partie expose ce paradoxe, puis présente la solution légale et écologique qui le contourne : l'Option pour Reposer Ensemble (ORE). Ce dispositif innovant, fondé sur le droit environnemental, permet de concrétiser ce vœu intime via des forêts sanctuaire privées.

1

Gérer le deuil et rédiger un testament



La perte d'un animal provoque une douleur intense et légitime,

comparable à un deuil humain. Ce texte explore l'accompagnement vétérinaire, l'importance des rituels d'adieu pour apprivoiser l'absence, et les solutions pratiques comme la crémation individuelle. Il souligne surtout la nécessité d'anticiper en formalisant ses volontés, condition indispensable pour ceux qui aspirent à reposer un jour auprès de leur compagnon, dans le respect des cadres légaux.

Une douleur intense et légitime

La perte d'un animal de compagnie est une épreuve douloureuse, souvent aussi intense que le deuil d'un parent humain proche. Ce deuil animalier est une douleur immense et parfaitement légitime.³ Il est essentiel, dans ce moment, de déculpabiliser le propriétaire de sa peine. La société commence, heureusement, à reconnaître que ce deuil ne doit plus être un sujet de honte.⁴

Lorsqu'un animal arrive en fin de vie, le rôle du vétérinaire devient primordial, non seulement pour les soins palliatifs, mais aussi pour le soutien émotionnel et l'encadrement des décisions difficiles, telles que l'euthanasie. Beaucoup choisissent l'euthanasie animale à domicile, une démarche encadrée, humaine et plus intime.⁴

Après décès, la dépouille doit être prise en charge. L'inhumation d'un animal sur sa propriété privée est interdite en France depuis 2015, quelle que soit la taille de l'animal.⁶ Le propriétaire a donc le choix entre l'inhumation dans un cimetière animalier ou, plus couramment, la crémation.⁶

L'importance des rituels d'adieu

Les rituels tels que les baptêmes, les remises de diplômes, les fêtes d'anniversaire, les mariages, ou les funérailles nous aident à reconnaître, à célébrer et à gérer nos réactions face au changement.

Qu'on ait perdu un parent ou un compagnon à quatre pattes, les rituels d'adieu sont fondamentaux pour le processus de deuil. Ils permettent de transformer la douleur aiguë de la perte en une douce mélancolie teintée de gratitude pour tout ce que le compagnon a apporté.⁸ Il est crucial de s'accorder du temps pour un moment intime, que ce soit à la maison pour lui dire au revoir⁶, ou en organisant une cérémonie personnalisée.⁸

Parmi les rituels conseillés pour les animaux, on trouve la création d'un espace mémoire (avec des photos, une bougie, ou une empreinte de patte) ou des gestes symboliques forts, ancrés dans la nature, comme planter un arbre en son souvenir.⁶ C'est cette résonance émotionnelle avec le cycle de la vie qui inspire les solutions écologiques modernes.

La crémation : un prérequis stratégique

Pour les 8 millions de Français souhaitant reposer avec leur compagnon, la crémation de l'animal n'est pas seulement un choix pratique, c'est une condition préalable juridique et logistique essentielle. L'inhumation d'un corps entier animal aux côtés d'un corps humain est rejetée presque partout dans le monde pour des raisons sanitaires et spatiales.⁹ La solution *Nature & Mémoire* repose sur l'enfouissement d'urnes biodégradables au pied d'un Arbre de Vie ou dans un Carré du Souvenir.

Il est vital de s'assurer de la qualité de la crémation animale. Les crématatoriums modernes doivent respecter des normes environnementales strictes, notamment concernant le rejet de gaz et l'utilisation de post-combustion pour garantir une combustion respectueuse.¹⁰ Choisir un service de crémation individuelle de qualité, avec une traçabilité et un

engagement environnemental maximal, sécurise l'ensemble du projet de repos mixte.

Bien rédiger ses volontés

L'anticipation est vitale. Si vous voulez pouvoir reposer auprès de votre animal familial, vous devez inclure vos volontés funéraires concernant votre animal dans votre testament ou vos dispositions funéraires. Cela inclut le choix de la crémation animale et la conservation de l'urne.

Contrairement aux cendres humaines, qui sont soumises à une réglementation stricte concernant leur destination (cimetière, columbarium, dispersion), les cendres animales sont traitées différemment. Au Royaume-Uni, par exemple, les restes crématisés sont considérés comme des « sous-produits animaux » ou « déchets ». ¹² En France, bien qu'elles ne puissent être dispersées n'importe où, leur conservation à domicile est permise, ce qui permet au propriétaire de garder l'urne près de lui jusqu'à son propre décès, sécurisant ainsi l'opportunité d'une sorte de « co-sépulture » future via le dispositif de *Nature & Mémoire*.

À retenir :

- Nous reconnaissons la légitimité du deuil animalier, une douleur intense qui nécessite un accompagnement et une déculpabilisation.
- Les rituels d'adieu sont essentiels pour transformer la douleur en souvenir apaisé, grâce à des gestes symboliques personnalisés.
- La crémation individuelle de l'animal est un prérequis indispensable pour pouvoir reposer ensemble légalement via des solutions écologiques.
- L'anticipation par testament est cruciale pour sécuriser la possibilité d'un repos mixte avec son animal familial.

GÉRER LE DEUIL ET RÉDIGER UN TESTAMENT

* * *

2

Que dit la loi, en France et ailleurs ?



En France à l'heure actuelle, l'interdiction est inflexible. Le principal obstacle au repos partagé en France réside dans la séparation stricte des domaines funéraires humain et animal.

La jurisprudence Félix et la « dignité des morts »

Les cimetières communaux sont régis par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)¹⁴ et sont exclusivement réservés aux dépouilles humaines. L'interdiction de toute sépulture mixte est cimentée par une décision historique du Conseil d'État, souvent surnommée la « jurisprudence Félix » (1963)¹⁶.

Dans cet arrêt célèbre, le Conseil d'État a statué que l'inhumation d'un animal (le fameux chien Félix) avec sa maîtresse dans un caveau familial portait atteinte à la « dignité des morts »¹⁸. Ce principe, établi il y a plus de soixante ans, demeure le fondement de l'interdiction actuelle. Par conséquent, en l'état du droit en vigueur, le maire d'une commune a le devoir d'interdire toute inhumation d'un cadavre d'animal ou de ses cendres dans le cimetière communal¹⁹. Le dépôt d'une urne animale à l'intérieur d'un cercueil humain, bien que souhaité par le défunt, est également techniquement interdit.¹⁹

Dans ce contexte, la jurisprudence oppose une vision archaïque de la dignité (excluant l'animal) à la volonté moderne des 8 millions de citoyens. Ce qui est paradoxal car le Code pénal lui-même protège le respect des dernières volontés du défunt concernant ses funérailles.²¹

L'interdiction de 1963 est ainsi en contradiction avec l'expression de la dignité moderne, qui inclut le repos avec tous les êtres chers, animaux compris.

La réponse du ministre

Face à la demande croissante d'inhumation commune avec son animal, un député a interrogé le gouvernement en 2022. La réponse ministérielle rappelle l'interdiction stricte, fondée sur la séparation digne des espèces et le monopole communal des sépultures.

Question du député

« M. Alexandre Vincendet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les demandes d'inhumation des dépouilles et cendres d'un animal de compagnie avec son maître. En France, près d'un foyer sur deux possède un animal de compagnie. Ces foyers ont un attachement très fort à ces animaux. Le code pénal précise, en son article 433-21-1, que toute personne qui donne aux funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt est punie de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. Aujourd'hui, de nombreuses actions sont dissimulées, puisque le maire ne peut donner une telle autorisation. Ces actions consistent à déposer les cendres de l'animal sur le monument funéraire ou au moment de la mise en bière. M. le député demande s'il est envisagé de régler l'inhumation de la dépouille ou des cendres d'un animal de compagnie dans un caveau au cimetière afin de répondre à une demande de plus en plus forte des propriétaires d'animaux de compagnie. »

Réponse ministérielle

« En vertu des articles L. 2223-3 et L. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, la sépulture dans un cimetière communal est due aux seules personnes. Le maire ne peut donc y autoriser l'inhumation d'un animal ou de ses cendres, demandée par une famille ou un

propriétaire de caveau. Le Conseil d'Etat a justifié l'interdiction faite à un concessionnaire de caveau de s'y faire inhumer avec son chien en se fondant sur la notion de dignité des morts (CE, 17 avril 1963, "Blois", n° 36746), qui implique de séparer strictement les espaces dédiés à l'inhumation des hommes et des animaux de compagnie. Il revient donc au maire, en l'état du droit en vigueur, d'interdire l'inhumation d'un cadavre d'animal ou de ses cendres dans le cimetière communal, ainsi que tout dépôt dans un cercueil dont il aurait connaissance. Une modification du droit applicable nécessiterait une évolution législative, prise après avis du Conseil national des opérations funéraires.»

Inertie et lobbying

Malgré la rigidité du droit, la pression sociétale a engendré des initiatives parlementaires pour faire évoluer la loi.

Plusieurs propositions de loi (PPL) visant à permettre aux propriétaires décédés de reposer avec leurs animaux de compagnie ont été déposées récemment à l'Assemblée Nationale : la PPL n° 5007 en février 2022²², et la PPL n° 400 en novembre 2022²³.

Ces textes cherchaient spécifiquement à autoriser d'une part l'entreposage de l'urne cinéraire³ de l'animal dans le cercueil du maître avant la mise en bière²³, et d'autre part l'ajout de l'urne cinéraire de l'animal à celle du maître dans une case de columbarium²⁰.

Toutefois, ces tentatives se heurtent à une forte inertie législative et nécessitent l'avis du Conseil national des opérations funéraires, qui ne semble pas pressé de voir la situation évoluer¹⁸.

Certains observateurs décrivent ces propositions comme étant politi-

³ Funéraire désigne tout ce qui concerne la mort et les rites d'adieu : enterrement, cercueil, monument, cérémonie. Cinéraire, lui, s'emploie uniquement quand il s'agit de crémation et de cendres : urne, columbarium, jardin du souvenir.

quement « enterrées²¹ ». L'État, par la voix des ministères, rappelle que toute modification du droit funéraire nécessite une évolution législative majeure¹⁸. Cette lenteur politique et cette incertitude face à un changement légal créent un vide que seule une solution basée sur le droit privé, comme l'ORE, peut combler.

Ce qui se passe à l'étranger

En comparaison, la France est une exception notable en Europe et dans le monde par sa rigidité légale.

- **Wallonie (Belgique) – le précurseur européen** : Un décret wallon devait entrer en vigueur en septembre 2024, autorisant l'inhumation conjointe d'un humain avec son animal de compagnie. Certains columbariums à Liège ont même déjà prévu des cellules pour humains à proximité immédiate de celles des animaux²⁴.
- **Suisse et Allemagne – Priorité Environnementale** : Ces pays permettent l'inhumation de petits animaux (jusqu'à 10 kg en Suisse²⁵) dans le jardin privé, mais sous des conditions environnementales très strictes : l'enterrement doit être éloigné des zones de protection des eaux et de la nappe phréatique (au moins 2 mètres au-dessus du niveau des eaux souterraines), et la dépouille doit être recouverte d'une couche de terre adéquate (1,2 mètre en Suisse, 50 centimètres en Allemagne)²⁵.
- **États-Unis / Royaume-Uni – flexibilité de la mémoire** : Aux États-Unis, des "whole-family cemeteries" permettent l'inhumation des corps entiers ou des cendres des deux espèces, bien que la loi varie selon l'État.⁹ Au Royaume-Uni, l'ajout de cendres animales dans un cercueil humain est anecdotique et techniquement illégal, mais la dispersion des cendres animales est peu réglementée sur terrain privé, tant qu'elle ne cause pas de nuisance.¹²

La comparaison internationale révèle que le souhait de co-sépulture est universel, et que sa réalisation dépend de l'adaptabilité légale. La France, avec sa barrière de 1963, reste à la traîne. Cela confère une importance capitale à l'innovation proposée par *Nature & Mémoire*.

À retenir :

- La France interdit strictement toute sépulture mixte humain-animal depuis la jurisprudence Félix de 1963, au nom de la dignité des morts.
- Plusieurs propositions de loi récentes ont été déposées mais se heurtent à une forte inertie législative et politique, bloquant toute évolution.
- La comparaison internationale montre que la France est en retard, alors que d'autres pays autorisent déjà différentes formes de repos partagé.

* * *

3

Une solution légale et écologique



L'impossibilité de modifier rapidement le droit funéraire français a nécessité de trouver une solution ingénieuse, stable et légale en dehors du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette solution est l'intégration d'un repos partagé dans le cadre du droit environnemental.

Adapter un outil de protection de la biodiversité

L'association *Nature & Mémoire* a développé une approche innovante, en adaptant un outil de protection de la biodiversité à la création d'espaces du souvenir.³⁵ Dans ces espaces, l'inhumation traditionnelle est remplacée, pour les animaux comme pour leurs humains, par la dispersion des cendres ou l'enfouissement d'urnes biodégradables au cœur d'un espace naturel protégé, généralement au pied d'un Arbre de Vie ou dans un Carré du Souvenir.⁷

Il s'agit d'utiliser l'ORE, un dispositif légal depuis 2016, pour garantir que le terrain sélectionné pour le recueillement (la « forêt sanctuaire ») est protégé de manière pérenne avec un contrat de protection et la gestion écologique durable du site.

L'usage cinéraire possible de l'espace est une conséquence éthique de cette protection.

L'obligation réelle environnementale (ORE)

La clé de voûte de la démarche est l'utilisation de l'Obligation Réelle Environnementale (ORE), un dispositif juridique issu de l'article L. 132-3 du Code de l'environnement.³⁷ L'ORE est un contrat de droit privé qui permet à un propriétaire foncier de mettre en place des actions de protection environnementale sur son bien, en coopération avec une entité garante (collectivité, Conservatoire d'Espaces Naturels, association de protection de la nature) pour une période jusqu'à 99 ans.³⁸

Ces obligations, qu'elles concernent la protection de la faune, la gestion des paysages ou la conservation de la biodiversité, sont attachées au bien immobilier lui-même – à la parcelle de forêt.

Pourquoi l'autre ORE permet de reposer ensemble

Le dispositif associatif ORE (« option pour reposer ensemble ») réussit à réaliser le souhait des propriétaires grâce à un changement de paradigme juridique : il déplace la question du repos partagé hors du champ du droit public funéraire.

1. **Dépassement de la jurisprudence Félix** : Le site ORE (obligation réelle environnementale) n'est pas un « cimetière communal » au sens du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit d'une zone de protection environnementale privée contractualisée. Par conséquent, il n'est pas soumis aux règles strictes du CGCT ni à la décision de 1963 concernant la dignité des morts dans le domaine public.
2. **Encadrement écologique des cendres** : Le Code de l'environnement, qui régit l'ORE, est neutre quant à la nature des cendres qui peuvent être réintégrées au milieu naturel, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte à l'environnement. En choisissant l'enfouissement de cendres (humaines et animales) dans des urnes entièrement biodégradables au pied d'un élément végétal, l'éthique environnementale est respectée, facilitant la décomposition et nourrissant l'Arbre de Vie ou le Carré du Souvenir. L'acte est encadré par le contrat ORE sous l'angle de la conservation et de la biodégradation.³⁰
3. **Garantie de pérennité et stabilité** : L'ORE assure que, même en cas de vente ou de transmission du bien, l'obligation environnementale (et donc la protection de la forêt et du lieu de mémoire) reste attachée à la parcelle pour la durée du contrat (souvent très longue,

voire perpétuelle grâce à un renouvellement automatique).³⁸ Cette contractualisation offre une certitude juridique immédiate face à l'incertitude et la lenteur d'une éventuelle évolution législative.

Pour respecter strictement tout le droit

Le dispositif n'est pas une fourniture de prestation funéraire. Pour respecter l'interdiction faite en France de facturer la dispersion des cendres, les bénéficiaires du dispositif deviennent membres d'une association, signataire de l'ORE et gestionnaire de la réserve. Il ne s'agit pas un achat de terrain, ni d'une location, mais un droit d'usage attaché à l'adhésion à l'association. La loi autorise ces cotisations à être réglées d'avance, si les statuts le prévoient.

Le nombre de parcelles est limité sur chaque site, à un maximum 40 Carrés du Souvenir de 9 m² chacun, pour 1000 m² de forêt. Ces carrés ne seront ni contigus, ni alignés comme dans un cimetière. Ils sont intégrés dans le paysage, disséminés au cœur d'une forêt vivante, justement pour qu'aucun site ne soit jamais requalifié en « lieu collectif de dispersion de cendres, » ce que seule les communes peuvent légalement créer.

Ainsi la démarche de *Nature & Mémoire* est ainsi une forme moderne de « prévoyance cinéraire inter-espèces, » sécurisée par un contrat de droit privé foncier, offrant une stabilité réglementaire supérieure à celle des lois funéraires publiques.

À retenir :

- Face à l'impossibilité de modifier le droit funéraire, une solution innovante utilise le droit environnemental pour permettre un repos partagé.
- Ce dispositif n'est pas un cimetière mais une réserve naturelle privée, échappant ainsi à la jurisprudence Félix et aux règles funéraires.

REPOSER ENSEMBLE AVEC SON ANIMAL FAMILIER

- La pérennité est garantie par un contrat environnemental qui survit aux changements de propriétaire pour protéger le lieu de mémoire.
- Le modèle associatif pour respecter la loi : pas de vente de terrain mais une adhésion donnant droit à l'usage du site naturel protégé.

* * *

4

Mise en œuvre du dispositif ORE



Face à l'impossibilité légale de réunir humains et animaux dans les cimetières traditionnels, le contrat ORE (Option pour Reposer Ensemble) émerge comme une solution juridique novatrice. Ce dispositif, fondé sur l'Obligation Réelle Environnementale, permet de sanctuariser une forêt privée pour 99 ans et d'y organiser des repos partagés via une association. Cet article détaille le fonctionnement de ce mécanisme astucieux : souscription d'un contrat de volontés, désignation d'un tiers de confiance, gestion écologique des sites et organisation de cérémonies personnalisées. Une alternative légale qui concilie enfin le dernier vœu des maîtres avec le strict respect du cadre réglementaire français.

Le contrat de volontés

Il est indispensable de souscrire au contrat de volontés ORE (Option pour Reposer Ensemble) proposé par l'association *Nature & Mémoire*. Ce contrat détaillé spécifie l'emplacement choisi pour le repos et l'intention expresse d'y reposer avec l'urne cinéraire ou les cendres dispersées de son animal de compagnie. C'est la base ; c'est votre acte d'adhésion à l'association, pour la durée que vous aurez choisie.

En sécurisant cette démarche par un contrat de droit privé foncier, vous vous assurez que votre souhait ne dépend pas des aléas d'une loi funéraire publique, mais est protégé par un engagement durable inscrit dans le Code de l'environnement, et passé devant notaire.

Désignation d'un tiers de confiance

Lors de la planification, vous devez désigner clairement une personne de confiance qui sera chargée d'exécuter ces volontés spécifiques après votre décès (exécuteur testamentaire, notaire ou proche). Cette personne veillera à ce que les cendres animales (qui devront avoir été conservées)

soient déposées conformément au contrat, au moment de l'enterrement de vos cendres après crémation.

Si l'animal est encore en vie, le contrat ORE anticipe également les démarches de crémation individuelle lors de son décès, garantissant ainsi que l'urne animale sera disponible pour le repos partagé futur.

Gestion et biodiversité

Le lieu de recueillement sous ORE contraste fortement avec l'environnement minéral et souvent rigide des cimetières communaux. Les sites *Nature et Mémoire* ne sont pas des cimetières – plutôt un lieu du souvenir vivant.

Les sites gérés par *Nature & Mémoire* sont maintenus et entretenus à minima dans une logique de conservation et de biodiversité. Ces espaces, qui sont par essence des refuges pour la faune et la flore, adoptent une gestion écologique (en « libre évolution » et systématiquement « zéro phyto »)³³. Ce choix offre un environnement apaisant, où la mémoire n'est pas figée, mais intégrée dans le cycle continu de la nature. Le recueillement s'effectue au pied d'un arbre, offrant un symbole de continuité de vie plus réconfortant pour les familles.

La cérémonie d'adieu

Le cadre naturel de la forêt permet l'organisation d'une cérémonie d'adieu personnalisée et intime. Contrairement aux rites funéraires publics, qui peuvent être contraignants, le repos en forêt sanctuaire encourage une approche centrée sur l'hommage et le lien unique, loin de toute rigidité.

Le rôle de *Nature & Mémoire* consiste à garantir l'entretien à long terme de la parcelle ORE dans le cadre du contrat signé, assurant que les Carrés du souvenir restent protégés par les obligations de conservation

environnementale.

Questions fréquentes

Quels animaux peuvent reposer dans l'espace ORE ?

Le concept de *Nature & Mémoire* se concentre sur les animaux de compagnie dont les restes peuvent être réduits en cendres, facilitant l'intégration écologique. Cela inclut les chiens, les chats, et les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC). La crémation des animaux (souvent pour des animaux de moins de 100 kg, comme indiqué dans les cahiers des charges des crématoriums⁴³) permet de disposer d'une urne de cendres.

Les cendres humaines et animales sont-elles mélangées ?

Non, les cendres ne sont pas mélangées dans une seule urne. Les urnes sont déposées côte à côte au pied dans le Carré du souvenir. Toutes les urnes utilisées dans ce cadre doivent être intégralement biodégradables, garantissant que les restes crématisés retournent à la terre de manière non toxique, conformément à l'éthique environnementale promue par le concept.²⁸

Comment la protection environnementale du site ORE est-elle supervisée ?

La crédibilité et la pérennité du dispositif reposent sur la supervision de l'ORE par l'organisme environnemental co-contractant (souvent un Conservatoire d'Espaces Naturels ou équivalent) ou l'association Nature et Mémoire elle-même (suivant les sites). Cet organisme est le garant du respect des obligations de conservation (faune, flore, paysages).³⁸ Cette surveillance externe renforce la sécurité à long terme du lieu de

recueillement, assurant que le site restera un sanctuaire naturel et non urbanisable.

À retenir :

- Planification via un contrat : L'adhésion au concept ORE se formalise par un contrat de volontés notarié, garantissant la sécurité juridique du souhait.
- Exécution des volontés : Un tiers de confiance est désigné pour veiller au dépôt conjoint des urnes biodégradables après le décès.
- Sanctuaire naturel et écologique : Les sites sont des espaces naturels gérés pour la biodiversité, offrant un cadre de recueillement apaisant.
- Pérennité assurée : La protection environnementale du site est supervisée par un organisme garant, assurant son caractère de sanctuaire naturel.

* * *

5

Passer d'un souhait à la réalité



Le désir profond, partagé par 8 millions de Français, de reposer

avec leur compagnon animalier est l'expression d'un amour inconditionnel qui défie la mort. Ce souhait, jugé illégitime et irréalisable par une législation funéraire française figée depuis la « jurisprudence Félix » il y a plus de 60 ans, a trouvé, grâce à l'ingéniosité juridique, une voie d'accomplissement.

Répondre à un besoin

Nature & Mémoire a réussi à combler le vide créé par l'immobilisme législatif en utilisant le cadre stable et pérenne de l'Obligation Réelle Environnementale (ORE). Pour créer l'Option pour Reposer ensemble (ORE).

En sortant ainsi la question du repos partagé du domaine public funéraire pour l'inscrire dans le droit privé de la conservation environnementale, l'initiative offre une solution non seulement légale, mais aussi éthique et profondément en phase avec l'ère écologique.

Choisir de reposer ensemble en forêt, c'est choisir un lieu de mémoire vivant et protégé pour des siècles, où l'amour n'est pas enseveli sous la pierre, mais continue d'alimenter le cycle de la nature. La préparation proactive de son Carré du souvenir est l'ultime preuve d'amour et de fidélité.

Nous vous invitons, nous invitons tous les propriétaires d'animaux à explorer cette solution pour transformer ce souhait intime en une réalité concrète et protégée, assurant que le lien précieux qui les unit se poursuive, dans la dignité et la beauté de la nature.

Un concept à diffuser

L'Option pour Reposer Ensemble (ORE) est un concept qui peut tout à fait être développé par d'autres associations.

Nous serions ravis de trouver, partout en France, des personnes, des

énergies et des structures motivées pour le déployer à leurs côtés. Nature & Mémoire est prête à accompagner et à coopérer avec toutes les entités qui souhaiteraient offrir cette solution au plus grand nombre.

Vous êtes intéressé(e)? Contactez-nous pour en parler!

* * *

II

En savoir plus

Cette seconde partie replace l'innovation de l'ORE dans un contexte historique et sociétal plus large. Elle retrace l'évolution des rites funéraires animaliers, de l'Égypte ancienne aux cimetières modernes, et explore l'essor des obsèques vertes. Enfin, elle compare les modèles de forêts cinéraires et analyse les raisons des exceptions légales, éclairant ainsi la tension permanente entre le désir d'intimité funéraire et les cadres réglementaires collectifs.

L'évolution des funérailles pour animaux



Depuis l'Antiquité égyptienne où les chats sacrés étaient momifiés

fiés jusqu'aux cimetières animaliers contemporains, l'humanité n'a cessé d'honorer ses compagnons à quatre pattes. Ce texte retrace l'évolution méconnue des rites funéraires animaliers, reflet tangible de la relation unique unissant l'homme à l'animal. Des sépultures romaines ornées d'épithètes émouvantes aux cimetières spécialisés du XIXe siècle, puis aux pratiques écologiques actuelles, l'article révèle comment chaque époque a développé ses propres rituels pour accompagner la peine de la séparation. Une traversée historique qui éclaire la permanence d'un besoin universel : honorer dignement ces êtres chers qui partagent nos vies.

Un lien qui traverse les siècles

À travers l'histoire, le lien unissant les humains à leurs animaux s'est révélé profond et durable. Depuis que les animaux partagent notre quotidien, leur perte inévitable a toujours été source d'un déchirement intense. Comme pour les êtres humains, le deuil animalier s'exprime et s'accompagne de rituels. L'histoire des funérailles animales, bien que moins documentée que celle des rites humains, puise ses racines dans l'Antiquité et témoigne de la force de cette relation unique.

L'Antiquité : le sacré et l'émotion

Les premières traces de funérailles animales remontent à l'Égypte ancienne, où certains animaux, notamment les chats, étaient vénérés comme des créatures sacrées. Associés à la déesse Bastet, leur décès était pris très au sérieux. Les membres de la famille pouvaient se raser les sourcils en signe de chagrin. Certains chats étaient embaumés et enterrés dans des tombes, accompagnés d'offrandes funéraires. Des sépultures massives ont été découvertes par les archéologues, révélant l'importance

de ces animaux dans la société égyptienne. Certains commandaient même des statues ou des peintures pour immortaliser leur compagnon.

Cette vénération se retrouvait aussi dans la Rome antique, où les chiens tenaient une place particulière. Ils étaient parfois inhumés aux côtés de leur maître ou dans leur propre tombe, marquée d'une épitaphe. L'une d'elles, célèbre, rend hommage à «Hélène, enfant adoptive, âme incomparable et digne d'éloges». Cette inscription, gravée pour un chien, illustre l'attachement émotionnel des Romains à leurs animaux – un écho frappant avec les sentiments des propriétaires d'aujourd'hui. Les Grecs anciens pratiquaient également l'inhumation de leurs compagnons à quatre pattes.

Le Moyen Âge : entre utilité et affection

En Europe médiévale, la perception des animaux évolue. Ils sont souvent considérés pour leur utilité – chasse, garde ou nourriture – mais certains, notamment parmi l'aristocratie et le clergé, conservent un lien affectif fort avec leurs compagnons. Lorsque ceux-ci venaient à mourir, ils recevaient des sépultures privées, dans des jardins ou des domaines, parfois marquées simplement. Bien que plus discrètes que dans l'Antiquité, ces pratiques reflétaient déjà ce besoin humain d'honorer et de pleurer les animaux aimés.

L'ère moderne : la naissance des cimetières animaliers

Les XIX^e et XX^e siècles marquent un tournant. Les animaux, notamment chiens et chats, entrent dans les foyers comme membres à part entière de la famille. L'époque victorienne, empreinte de sentimentalisme, voit la reine Victoria elle-même organiser des funérailles soignées pour ses chiens. C'est dans ce contexte qu'apparaît le premier cimetière animalier occidental : le Cimetière des Chiens à Paris, en 1899. Il offre un lieu

de repos digne, avec pierres tombales et inscriptions. Peu après, le Hartsdale Pet Cemetery ouvre à New York (1896). Fondé à l'origine par un vétérinaire pour le chien d'une cliente, il deviendra l'un des plus anciens cimetières pour animaux encore en activité.

Les services funéraires et la diversification des hommages

Le XX^e siècle voit l'émergence de services funéraires spécialisés pour les animaux, calqués sur le modèle humain : embaumement, cercueils, cérémonies. La crémation se développe également, permettant aux propriétaires de conserver les cendres dans une urne. Aujourd'hui, les hommages se diversifient : cérémonies personnalisées, soutien au deuil, options écologiques (cercueils biodégradables, arbres commémoratifs). Le numérique offre aussi de nouvelles formes de souvenir : pages hommages en ligne, témoignages partagés sur les réseaux sociaux.

Une diversité culturelle révélatrice

Les pratiques funéraires animales varient selon les cultures, mais traduisent toutes une même forme d'attachement. Au Japon, des temples bouddhistes organisent des cérémonies pour accompagner les animaux dans l'au-delà. Au Mexique, le *Día de los Muertos* intègre désormais les animaux disparus, avec des autels dressés en leur honneur. Ces traditions montrent que le souhait d'honorer nos compagnons transcende les frontières.

Une évolution toujours en marche

L'histoire des funérailles animales reflète l'évolution de notre relation avec les animaux : d'un statut sacré ou utilitaire à celui de membre de la famille. Aujourd'hui, comme hier, nos gestes pour leur dire adieu sont ancrés dans l'amour et le respect. Alors que la société continue d'évoluer, nos rituels funéraires évolueront avec elle. Une certitude demeure : le lien entre l'humain et l'animal est intemporel. Dans la vie comme dans la mort, nous chercherons toujours à honorer ce compagnonnage unique, à célébrer la joie partagée et à accompagner la peine de la séparation.

* * *

L'essor des obsèques verts



L'innovation de Nature & Mémoire s'inscrit dans le mouvement

global des obsèques écologiques, ou « green burial ». Ce mouvement répond à une prise de conscience environnementale croissante, cherchant à minimiser l'empreinte carbone post-mortem²⁹.

Les obsèques écologiques mettent l'accent sur la simplicité et la durabilité : l'utilisation de matériaux biodégradables (linceuls, urnes, cercueils simples) et l'absence d'embaumement chimique³⁰. Le but est un retour à la terre naturel et non toxique.

En France, cette tendance est visible avec les cimetières « zéro phyto » et les efforts pour végétaliser les espaces cinéraires, transformant ces lieux en refuges de biodiversité.³² Cette approche est cruciale, car elle est en parfaite résonance émotionnelle avec l'idée de rendre hommage à un être cher, qu'il soit humain ou animal, dans un environnement vivant et durable.

L'impératif écologique

Finies les stèles de granit moucheté et les caveaux en béton armé. Dans une société obsédée par son empreinte carbone, la mort elle-même n'échappe plus à l'impératif écologique. Des communes pionnières aux laboratoires d'innovation, un nouveau récit funéraire s'écrit : celui du retour à la terre, du cycle biologique assumé. Mais cet essor des obsèques écologiques se heurte à des siècles de tradition, à des résistances culturelles fortes et à l'inertie d'un marché aux réflexes coûteux. Enquête sur un changement de paradigme qui promet de transformer nos cimetières en parcs naturels.

La quête de sens

L'évolution des rites funéraires est d'abord dictée par l'urgence climatique. Une inhumation classique est l'équivalent de 4 023 kilomètres parcourus en CO² ; une crémation, perçue comme un geste de simplicité, représente l'équivalent de 1 124 kilomètres. Face à ces chiffres, près des trois quarts des Français se disent sensibles à l'idée d'une « mort écologique ».

Les motivations sont doubles. Techniquement, il s'agit de bannir les agents polluants – fin de la thanatopraxie, adoption de cercueils et capitons biodégradables (osier, chanvre). Symboliquement, ce mouvement coïncide avec la sécularisation de la société. Face à un déclin des cérémonies religieuses, l'écologie offre une nouvelle symbolique. Le corps n'est plus un objet à conserver sous le marbre, mais une matière qui doit redevenir utile, une source de régénération. L'arbre et la nature remplacent la croix, ancrant le défunt dans le cycle du vivant.

Le marché de l'au-delà : innovations et freins

Le marché funéraire voit émerger des alternatives, bien que leur adoption soit lente et inégale.

Nouvelles méthodes et attentes réglementaires

Au-delà des cercueils écologiques, des ruptures technologiques existent :

- **L'Aquamation** : Cette technique d'hydrolyse alcaline, déjà adoptée au Canada et en Australie, dissout le corps dans l'eau chaude sous pression. Moins énergivore que le four à crémation, elle représente une solution d'avenir, choisie par des personnalités comme Desmond Tutu en 2022.
- **L'Humusation** : L'idée de transformer le corps en humus par com-

postage fait son chemin. Bien qu'illégale en France, une proposition de loi a été déposée début 2023 pour l'expérimenter. Ce marché a un fort potentiel, près d'un Français sur deux s'y déclarant favorable en 2022.

Les nouveaux paysages du recueillement

Sur le territoire, la révolution se fait par l'aménagement. Les cimetières deviennent des parcs paysagers :

- **Le Cimetière Naturel** : Niort, avec son cimetière de Souché inauguré en 2014, est un modèle. La charte y est stricte : inhumation en pleine terre, matériaux biodégradables, pas de monument en surface. Ces lieux sont des espaces végétalisés où les familles jardinent sur la tombe. Face à la demande, Niort a doublé la surface de son site en 2022.
- **La Forêt Sanctuaire** : Venu d'Allemagne, ce concept permet d'inhumer les urnes au pied d'arbres sélectionnés. Des communes comme Muttersholtz ou Avon ont adopté ce modèle, offrant des lieux de quiétude et de recueillement, moins contraignants que les cimetières classiques. Cependant, la loi française impose que les urnes restent non biodégradables pour garantir la facturation d'une concession.

Le mur des traditions et le lobbying masqué

Le principal obstacle à cette transition reste l'imaginaire collectif. Le « respect du défunt » est fortement associé à une certaine « **pompe** » – stèle, marbre, caveau.

- **Résistance culturelle** : L'inhumation en pleine terre, qui accélère la décomposition, « choque certaines personnes » et est perçue comme

un manque de déférence. L'enjeu est donc **pédagogique** : il faut convaincre les familles que l'herbe folle est un choix de laisser la nature faire son œuvre et non un signe de négligence.

- **Lobbying économique** : S'il n'y a pas de lobbying institutionnel d'ampleur, la résistance du modèle économique traditionnel est bien réelle. Les entreprises de pompes funèbres « ont tout intérêt à proposer des caveaux, deux fois plus chers » que l'inhumation en pleine terre. Elles usent de leur influence pour orienter les familles vers ces solutions plus lucratives. Face à cela, les coopératives funéraires jouent un rôle crucial en offrant transparence et solutions écologiques.

Quand la nature console : des anecdotes touchantes

Ces nouveaux rites créent des moments de deuil plus apaisants et concrets.

Le jardin de Souché. L'entretien de la tombe n'est plus une corvée, mais un rituel vivant. Une vieille dame, jardinière, confiait que lorsqu'elle avait les mains dans la terre, elle avait « l'impression d'être en contact » avec son époux, voyant dans une fleur qui s'ouvrait un signe qu'il lui envoyait.

La fin de la corvée. Le choix d'une forêt sanctuaire permet de rompre avec l'obligation d'entretien. Une femme a choisi ce lieu pour son père : « Mon fils n'aura pas à subir la tournée des cimetières ! » En réservant des concessions autour d'un hêtre, elle a transformé la contrainte en un lieu de promenade où le deuil se vit simplement.

L'avenir du funéraire penche vers la nature. Face à la saturation des cimetières et aux coûts d'exhumation, les sépultures en pleine terre offrent une solution pragmatique et économique. Le mouvement dessine l'avenir : un cimetière non plus figé, mais vivant, dynamique, et plus apaisant.

L'ESSOR DES OBSÈQUES VERTS

* * *

Forêts cinéraires : du modèle communal à l'innovation privée



Face à la quête croissante de sens et de naturalité dans la fin de vie, le paysage funéraire français voit émerger de nouveaux modèles. Cet article examine deux approches distinctes pour répondre à cette demande : le modèle communal, porté par des experts comme Au-Delà des Racines et Cime-Tree, qui offre aux municipalités des forêts cinéraires écologiques et juridiquement sécurisées; et l'innovation ORE, une solution audacieuse sur terrains privés permettant, grâce à une ingénierie juridique inédite, de réunir maîtres et animaux dans un dernier sanctuaire commun.

Le modèle communal éprouvé

Dans le paysage français des forêts cinéraires, deux acteurs majeurs proposent aux municipalités une approche similaire mais complémentaire. Denise Heilbronn avec l'association *Au-Delà des Racines*⁴, et Élia Conte Douette avec *Cime-Tree*⁵, accompagnent les communes dans la création d'espaces funéraires naturels.

Leur particularité : un accompagnement complet qui va bien au-delà de la simple dispersion des cendres.

Ces spécialistes proposent aux collectivités un package intégré incluant les études écologiques préalables, les projets de plantation adaptés aux écosystèmes locaux, et la gestion durable des espaces boisés. Chaque projet devient ainsi un véritable sanctuaire naturel où la biodiversité est préservée et développée, tout en respectant scrupuleusement le cadre légal des cimetières municipaux.

La force de ce modèle réside dans sa sécurité juridique absolue. Les cendres humaines sont dispersées dans des espaces naturels communaux, sans mélange ou proximité avec celles des animaux, et la gestion

⁴ <https://www.foretsanctuaire.org/lassociation-au-dela-des-racines/>

⁵ <https://cime-tree.fr/>

suit les règles funéraires traditionnelles. Les communes gardent la maîtrise complète de ces lieux apaisants où les familles peuvent se recueillir dans un cadre naturel préservé.

L'innovation ORE : la solution humain-animal

Face à la limitation fondamentale du modèle communal - l'impossibilité de réunir humains et animaux - le concept ORE propose une alternative audacieuse sur terrains privés. Leur innovation repose sur une « martingale juridique » ingénieuse qui permet ce que la loi interdit dans les cimetières traditionnels.

Le secret ? L'utilisation de l'Obligation Réelle Environnementale (ORE), un outil créé en 2016 permettant de sanctuariser un terrain privé pour 99 ans. Ainsi, la forêt choisie pour accueillir maîtres et animaux est protégée de toute transformation future. Pour dépasser l'interdiction de commercialiser la dispersion des cendres, le système passe par une association : les utilisateurs deviennent membres et leur participation prend la forme d'une cotisation.

Enfin, pour éviter toute requalification en cimetière - monopole strict des communes -, la densité d'occupation est limitée volontairement à seulement 40 carrés de 9 m² par hectare, soigneusement dispersés dans la forêt.

Quel modèle choisir ?

- Pour les communes souhaitant offrir un espace naturel funéraire : les modèles Forêt sanctuaire et Cime-Tree assurent sécurité juridique et expertise écologique
- Pour les particuliers désirant reposer avec leur animal : Nature et Mémoire propose la seule solution légale actuelle
- Pour l'écologie : les trois acteurs s'engagent dans la préservation des

écosystèmes, avec des approches différentes mais complémentaires

Ces solutions démontrent que l'innovation funéraire peut coexister avec le respect strict de la réglementation française, offrant ainsi des alternatives pour nos derniers hommages.

* * *

Alain Delon : l'exception qui confirme la règle



La nouvelle a ému et surpris : Alain Delon a obtenu le droit d'être

inhumé dans la propriété de Douchy, dans le Loiret, aux côtés des animaux qui ont partagé sa vie. Cette décision exceptionnelle interroge sur les possibilités, pour un particulier, de choisir librement son lieu de sépulture.

Une dérogation préfectorale rare

Normalement, en France, la loi est claire : les inhumations doivent avoir lieu dans un cimetière communal, sauf exceptions très encadrées. L'article L.2223-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que "l'inhumation ne peut avoir lieu que dans une commune, soit dans un cimetière, soit dans un lieu spécialement autorisé". La sépulture dans une propriété privée est donc l'exception, pas la règle.

Alain Delon a bénéficié d'une dérogation préfectorale accordée au titre de "raisons particulières". Cette possibilité, prévue par la loi, reste extrêmement rare dans la pratique. Le préfet du Loiret a estimé que le cas de l'acteur présentait un caractère exceptionnel justifiant cette autorisation.

Pourquoi cette impossibilité pour la plupart des Français ?

Plusieurs raisons expliquent la stricte limitation des sépultures privées :

1. **La salubrité publique** : Les cimetières communaux répondent à des normes sanitaires strictes concernant la nature des sols, la nappe phréatique et les distances d'éloignement des habitations.
2. **La pérennité des sépultures** : Un cimetière communal garantit la conservation de la sépulture même après la disparition de la famille. Une tombe privée risque d'être abandonnée ou détruite en cas de vente de la propriété.

3. **L'ordre public** : Les autorités craignent les troubles à l'ordre public que pourraient provoquer l'afflux de fans ou, au contraire, des actes de vandalisme sur des sépultures privées accessibles au public.

Les conditions théoriques pour y parvenir

En théorie, tout propriétaire peut faire une demande de sépulture privée, mais doit prouver :

- Que le terrain répond aux conditions sanitaires (sol approprié, éloignement des sources d'eau)
- Qu'il assure la pérennité de la sépulture par des mesures juridiques contraignantes
- Que le caractère exceptionnel du cas justifie une dérogation

Dans les faits, ces autorisations concernent surtout des personnalités nationales ou des cas familiaux très particuliers, comme des propriétés isolées où une tradition familiale existe depuis longtemps.

Le précédent de ses animaux de compagnie

La présence de tombes animales sur la propriété de Douchy a probablement joué en faveur d'Alain Delon. L'acteur avait créé un véritable cimetière animalier où reposaient ses chiens. Cette antériorité a sans doute facilité la démonstration du caractère affectif et traditionnel du lieu.

Une décision qui fait jurisprudence ?

Si cette autorisation crée un précédent médiatique, elle ne modifie pas pour autant la législation. Chaque demande continue d'être examinée au cas par cas. Pour la majorité des Français, le cimetière communal reste la seule option légale, sauf dans le cas très spécifique de la propriété familiale isolée avec tradition ininterrompue.

Le cas d'Alain Delon illustre ainsi la tension entre le désir légitime d'intimité pour son dernier repos et les nécessités de réglementation collective. Une exception qui, par son retentissement, rappelle surtout la règle commune actuelle.

* * *

Sources

1. 68% des Français considèrent leur animal de compagnie comme un membre de la famille, <https://www.ipsos.com/fr-fr/68-des-francais-considerent-leur-animal-de-compagnie-comme-un-membre-de-la-famille>
2. Plus de la moitié des Français possède un chien ou un chat, <https://www.i-cad.fr/articles/plus-de-la-moitie-des-fran%C3%A7ais-possede-un-chien-ou-un-chat>
3. Deuil animalier : étapes, émotions et aides psychologiques - Au Revoir Compagnon, <https://www.aurevoircompagnon.com/deuil-animalier/>
4. Conseils deuil animalier - Esthima, <https://www.esthima.fr/conseils-actualites/deuil>
5. À l'heure du décès de mon animal - Anima Care, <https://anima-care.fr/a-lheure-du-deces-de-mon-animal/>
6. Mort de son animal à domicile, que faire? | Esthima, <https://www.esthima.fr/guide/mort-de-son-animal-a-domicile-que-faire>
7. 4 façons de rendre hommage à son animal décédé - Esthima, <https://www.esthima.fr/guide/4-facons-de-rendre-hommage-a-son-animal-decede>
8. Comment organiser une cérémonie d'adieu pour son animal de compagnie? - Royalese, <https://royalesse.com/blogs/les-lettres-royales/comment-organiser-une-ceremonie-dadieu-pour-son-animal>

al-de-compagnie

9. Can I Be Buried with My Beloved Pet? – Bissler & Sons’ Funeral Home and Crematory, <https://www.bisslerandsons.com/blog-posts/12598/can-i-be-buried-with-my-beloved-pet>
10. CONSTRUCTION D’UN CREMATORIUM ANIMALIER À LÉCOUSSE (35), <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/content/download/57790/391553/file/P.J.%2046-Description%20du%20projet.pdf>
11. MEMOIRE EN REPONSE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR – rhone.gouv, https://www.rhone.gouv.fr/content/download/50064/276411/file/2022_02_22_ECO2218-01_Memoire%20en%20reponse.pdf
12. What is the law on burying or scattering cremated pet ashes?, <https://mypetsashes.co.uk/advice/burial-scattering-law-pets/>
13. UK Laws On Pet Burials, <https://respectgb.co.uk/uk-laws-on-pet-burials/>
14. Article L2223-3 – Code général des collectivités territoriales – Légifrance, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032965127
15. Législation funéraire | APGL 64 – Agence Publique de Gestion Locale, <https://www.apgl64.fr/service-administratif/police/legislation-funeraire/>
16. Être enterré avec son animal : que dit la loi? – Au Revoir Compagnon, <https://www.aurevoircompagnon.com/guide/enterre-avec-animal-compagnie/>
17. Pas de cimetière pour Félix (le chien)! – Resonance Funéraire, <https://www.resonance-funeraire.com/magazine/reglementation/6461-pas-de-cimetiere-pour-felix-le-chien.html>
18. Question n°3153 : Inhumation d’un animal de compagnie avec son maître, <https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-3153QE.htm>
19. Question n°3370 : Inhumation des animaux de compagnie dans

- le caveau de leur maître, <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-3370QE.htm>
20. Question n°14487 : Inhumation d'un animal de compagnie avec son maître, <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-14487QE.htm>
 21. Inhumation d'un animal de compagnie avec son maître : ce que dit la loi - Simplifia, <https://blog.simplifiaforbusiness.com/inhumation-animal>
 22. Proposition de loi, n° 5007 - 15e législature - Assemblée nationale, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b5007_proposition-loi
 23. Proposition de loi, n° 400 - 16e législature - Assemblée nationale, <https://www.assemblee-nationale.fr/16/propositions/pion0400.asp>
 24. https://www.funeraillslucas.be/decret-wallonsur-linhumation-conjointe-dunhumain-avecun-animal-decompagnie/?utm_source=direct&utm_medium=
 25. Your Garden - When my pet dies, <https://www.when-my-pet-dies.ch/your-garden>
 26. Burying Your Pet : Dog or Cat | Mevisto Blog, <https://www.mevisto.com/en/blog/burying-a-dog-cat>
 27. Whole-Family Cemetery Directory – USA | Green Pet-Burial Society, <https://greenpetburial.org/providers/whole-family-cemeteries/>
 28. Animal burials : prevent groundwater pollution - GOV.UK, <https://www.gov.uk/guidance/animal-burials-prevent-groundwater-pollution>
 29. Écologie post-mortem : l'essor des « obsèques vertes » - Polytechnique Insights, <https://www.polytechnique-insights.com/tribunes/planete/ecologie-post-mortem-lessor-des-obseques-vertes/>
 30. Connaissez-vous les enterrements écologiques? Voici ce que vous devez savoir., <https://www.pulvisurns.com/fr/blogs/news/did-you-know-about-green-burials-heres-what-you-need-to-know>

31. Funérailles écologiques : organiser des obsèques éco-responsables - Pompes funèbres L'autre rive, <https://www.autrerive.fr/parlons-obseques/obseques-ecologiques-eco-responsables>
32. Les cimetières, source de biodiversité - LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/actualites-refuges/actualites-refuges-2025/les-cimetieres-source-de-biodiversite>
33. Cimetières et biodiversité, <https://www.biodiversite-centrevaldeloi.fr/comprendre/dossiers-thematiques/cimetieres-et-biodiversite>
34. Des espaces funéraires écologiques dans les cimetières parisiens - Mairie de Paris, <https://www.paris.fr/pages/un-espace-funeraire-ecologique-au-cimetiere-d-ivry-7143>
35. Arbres de Mémoire : Forêts funéraires, <https://arbres-de-memoire.fr/>
36. Forêt Sanctuaire, des lieux de sépulture naturels et sanctuarisés, <https://www.forestsanctuaire.org/>
37. Préserver juridiquement et durablement la biodiversité qui se trouve sur ma propriété, <https://www.ofb.gouv.fr/agirpourelabiodiversite/les-gestes/preserver-juridiquement-et-durablement-la-biodiversite-qui-se>
38. Les obligations réelles environnementales (ORE) - Outils de l'aménagement - Cerema, <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/les-obligations-reelles-environnementales-ore>
39. Une vidéo sur les obligations réelles environnementales (ORE) - Outils de l'aménagement, <https://outil2amenagement.cerema.fr/actualites/une-video-sur-les-obligations-reelles-environnementales-ore>
40. Obligation réelle environnementale (ORE) - Ministère de la Transition écologique, <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>

41. Obligation Réelle Environnementale (ORE) - Ministère de la Culture, <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/transition-ecologique/Centre-de-ressources-Transition-ecologique-de-la-Culture/Labels-normes/Labels-normes-Biodiversite/obligation-reelle-environnementale-ore>
42. La biodiversité des cimetières : premiers résultats de l'étude "Cimetières vivants" - ARB, <https://www.arb-idf.fr/article/la-biodiversite-des-cimetieres-premiers-resultats-de-letude-cimetieres-vivants/>
43. ENQUETE PUBLIQUE - loire-atlantique.gouv.fr, <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/60572/441857/file/Rapport%20PHOENIX.pdf>

A propos de l'auteur



Pierre Guillery, fondateur de Nature & Mémoire

Pierre Guillery a grandi en bordure de la forêt de Fontainebleau, un terrain de jeu où il passait des journées entières à explorer, observer et se perdre parmi les arbres. Entouré d'animaux depuis l'enfance, il a d'abord suivi des études orientées vers la biologie marine puis un lycée agricole, avant de s'orienter vers une carrière dans les finances et les télécoms. Installé aujourd'hui dans le sud de la France, où il exerce comme consultant immobilier, il a fondé l'association *Nature & Mémoire* pour protéger une petite forêt près de chez lui — un espace préservé devenu également un lieu de souvenir pour les animaux familiers.

pierre@seynes-souvenir.fr Mob. 06 84 34 89 92

Nature & Mémoire est une association loi 1901, présidée par Pierre Guillery, qui porte le projet des *Berges des Seynes*, une forêt cinéraire située dans le Gard, le long de la rivière Les Seynes.

Plutôt qu'un cimetière traditionnel, ce lieu se veut un "écosystème, un lieu de souvenir enraciné dans la nature" : ni tombe ni croix, mais la dispersion ou l'inhumation d'urnes au pied des arbres, dans un cadre paisible et protégé.

Le terrain est protégé par une *Obligation Réelle Environnementale* (ORE) de 99 ans, assurant la préservation de la biodiversité, avec un entretien minimal pour garder l'aspect naturel d'une forêt en libre évolution.

Pour en savoir plus : seynes-souvenir.fr et natureetmemoire.com.